**Messages clés: L’Agenda Transformatif du Comité permanent inter-agences (IASC)**

**Qu'est-ce que c'est?**

1. L'Agenda Transformatif de l’IASC[[1]](#footnote-1) est un ensemble d'actions concrètes visant à transformer la façon dont la communauté humanitaire fait face aux urgences. Il se concentre sur l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de la réponse collective humanitaire grâce à un leadership plus fort, des structures de coordination plus efficaces et une meilleure redevabilité envers les populations affectées.

**Pourquoi avons-nous besoin de cet Agenda Transformatif?**

2. Les interventions ayant eu lieu suite au tremblement de terre de 2010 en Haïti et aux inondations qui ont eu lieu au Pakistan la même année, ont fait apparaître un certain nombre de faiblesses et d'inefficacités de la réponse humanitaire internationale. L'Agenda Transformatif cherchent à combler ces lacunes.

3. Le risque de voir apparaître de futures situations d'urgence à grande échelle reste élevé en raison, notamment, de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes liées au climat; aux conflits violents; au VIH / SIDA et autres maladies transmissibles et aux pandémies; de la croissance rapide de la population et de l'urbanisation accélérée dans certaines régions; et d’une vulnérabilité accrue des populations en raison de la pauvreté, de la faim, du chômage et des migrations.

4. Les gouvernements, les communautés affectées, les organisations humanitaires, les bailleurs de fonds et l'Assemblée générale de l'ONU elle-même, ont souligné la nécessité d'une réponse internationale plus efficace et mieux coordonnée face à ces catastrophes majeures.

5. Les mesures que nous prenons aujourd'hui dans le cadre de l'Agenda Transformatif se basent sur la réforme humanitaire de 2005. Nous sommes conscients qu’il nous faut nous concentrer non pas sur le processus de mise en œuvre de ces changements, mais sur leur impact. Grâce à ces changements, plus de vies seront sauvées, et notre responsabilité sera engagée de manière plus pertinente envers l’ensemble des parties prenantes.

**En quoi consiste-t-il?**

6. L’agenda Transformatif se concentre sur trois domaines clés: le **leadership**, la **coordination** et la **redevabilité**. Le Coordonnateur humanitaire (CH), l'Equipe Humanitaire Pays (EHP), les clusters pays et les organisations chefs de file demeurent les principaux acteurs qui appuient les efforts nationaux d'intervention. L'Agenda Transformatif vise à renforcer leurs capacités. Parmi les actions prioritaires concrètes pour renforcer toutes les opérations humanitaires, on compte:

• Le renforcement des capacités de leadership à tous les niveaux de la réponse humanitaire.

• L’amélioration de la planification stratégique permettant de clarifier les résultats collectifs que la communauté humanitaire espère atteindre.

• Le renforcement des mécanismes d'évaluation des besoins, de gestion de l'information, de planification, de suivi et d'évaluation pour une réponse humanitaire plus efficace et plus stratégique.

• L’amélioration de la coordination, la performance et la participation du cluster, ainsi qu'une meilleure définition du processus d’activation du cluster.

• Une responsabilité accrue pour la réalisation des résultats collectifs, sur la base d'un cadre de performance et de suivi lié au plan stratégique.

• Le renforcement de la redevabilité envers les populations affectées, à mettre en œuvre sur le terrain par le biais d'un cadre opérationnel inter-institutions mieux défini.

**En quoi cette approche est-elle différente?**

7. Pour la première fois, l'IASC s’est mis d’accord sur la façon de répondre collectivement à une urgence soudaine de niveau 3, nécessitant la mise en œuvre d'une réponse à l'échelle du système en accord avec les mécanismes, outils et procédures convenus. Les situations d'urgence de Niveau 3 sont évaluées selon leur ampleur, leur complexité, le degré d’urgence, la capacité requise pour y faire face et le risque sur la réputation pour les organisations et les intervenants humanitaires. De nombreux éléments de l’Agenda Transformatif seront également appliqués aux contextes d’urgence qui ne relèvent pas du niveau 3 (y compris les crises prolongées, à évolution lente, et les catastrophes de plus petite échelle) si appropriés, afin de renforcer les opérations humanitaires existantes.

8. L’Activation à l’échelle du Système face à une Situation d’Urgence Humanitaire constitue l‘un des éléments clés de l'Agenda Transformatif. Celle-ci se produit en cas d’urgence de niveau 3, pour une période initiale de trois mois, lorsque la gravité de la crise exige une mobilisation rapide de l'ensemble du système humanitaire. Pendant ce temps, le leadership humanitaire sera renforcé, par exemple avec le déploiement d'un coordonnateur de l’aide d'urgence. Il ou elle aura un «Leadership Renforcé» (« Empowered Leadership ») permettant de diriger la réponse globale avec plus d'autorité en matière de planification, d’établissement des priorités, d'allocation des ressources, d'activation des clusters et de plaidoyer.

9. Afin de garantir le bon fonctionnement des mécanismes de coordination et d'améliorer la prestation de services aux populations affectées, des dirigeants humanitaires pré-identifiés à différents niveaux seront déployés à travers le Mécanisme inter-agences d'intervention rapide (IARRM) nouvellement créé.

10. Une première déclaration stratégique – mise au point au cours des cinq premiers jours d'une urgence de niveau 3 – sera basée sur un scénario défini en commun et une évaluation multi-clusters initiale et rapide des besoins. Cette déclaration stratégique établira les priorités d'interventions, permettra d'identifier «qui fait quoi», et formera la base de l'Appel éclair (Flash Appeal) et de tout Appel de Fonds Consolidé ultérieur.

11. L’Agenda Transformatif assure les meilleurs résultats pour les personnes dans le besoin. Il garantit la transparence et permet d’améliorer la redevabilité de tous les intervenants, y compris les gouvernements hôtes. Il permet également de rentabiliser l'investissement du contribuable dans la réponse humanitaire.

12. L’Agenda Transformatif met l’accent sur l'importance de la mobilisation des capacités nationales et locales, et d’une collaboration étroite avec les gouvernements, le secteur privé et d'autres partenaires pour une intervention d'urgence plus efficace.

**Questions fréquemment posées**

*Q. Pourquoi avons-nous besoin de l'Agenda transformatif alors que nous avons déjà mis en œuvre une reforme en 2005?*

*R. La réforme de 2005 a été essentielle pour renforcer l'efficacité de notre système humanitaire. Elle a donné lieu à des améliorations significatives, telles que l’établissement d’un Fonds central d'aide d'urgence (CERF) amélioré, du système de clusters et la mise en place d’un groupe de coordinateurs humanitaires. L’Agenda Transformatif se fonde sur le processus de la réforme humanitaire et sur la reconnaissance de la nécessité de remédier aux faiblesses persistantes dans notre capacité de réponse collective. Il vise à renforcer le leadership, la coordination et la redevabilité.*

*Q. Comment détermine-t-on l’Activation à l’échelle du Système face à une Situation d’Urgence Humanitaire de niveau 3?*

*R. Le Coordonnateur de l’aide d'urgence et les responsables de l'IASC se réunissent dans les 48 heures suivant une situation d'urgence soudaine pour évaluer la situation. La décision d'activer le système à l’échelle pour les mesures d'urgence sera prise sur la base de cinq critères: l'échelle, le degré d’urgence, la complexité, la capacité et le risque sur la réputation, et sera basée sur les conclusions de la réunion des directeurs d'urgence et de la réunion des responsables de l'IASC. La déclaration faisant état d'une urgence de niveau 3 déclenche le déploiement (par les leaders des clusters globaux et OCHA) d'une équipe inter-institutions de haut niveau pour assurer les fonctions de coordination de base, y compris pour la coordination cluster et inter-clusters, et les fonctions spécialisées relatives à la gestion de l'information et aux évaluations des besoins. Ils seront déployés "sans regrets", assurant ainsi des déploiements rapides dès le début d'une urgence.*

*Q. Envoyer une telle équipe alors qu’il y a déjà des partenaires dans le pays, cela ne constitue pas un doublon?*

*R. Non, les procédures précisent que de tels déploiements doivent tenir compte de la capacité existante au niveau du terrain, et visent à augmenter et soutenir ces capacités, pas à les remplacer. Dans tous les cas, en cas d'urgence majeure, des capacités supplémentaires émanant du siège sont toujours nécessaires dans les premiers stades de la réponse. L’Agenda Transformatif rend ce déploiement plus prévisible par l'identification préalable de personnels de haut niveau et expérimentés qui sont mis à disponibilité à travers le Mécanisme d'intervention rapide inter-agences.*

*Q. Si le système permet de déployer un CH senior et expérimenté, cela ne consiste-t-il pas à supplanter le leadership présent dans le pays, y compris le CR / CH?*

*R. Non, pas du tout. La décision de déployer des capacités complémentaires de haut niveau – décision prise par le Coordonnateur de l’aide d'urgence et l'IASC – sera basée sur un examen des capacités existantes au niveau du terrain. Dans de nombreux cas, le CR / CH en poste se verra attribué le rôle supplémentaire d’ « Empowered Leadership”. Le déploiement d’un CH supplémentaire, plus expérimenté ne se fera que dans les cas où la capacité de leadership nécessaire fait défaut au vu de l'ampleur de la catastrophe. Le coordonnateur de l’aide d'urgence sera quelqu'un ayant une expérience dans les situations d'urgence de niveau 3. Nous avons actuellement 18 personnes sur la liste L3. Ce sont des coordonnateurs de haut niveau qui ont la pleine confiance de l'IASC pour diriger la réponse aux futures situations d'urgence de ce type.*

*Q. Est-ce que nous nous concentrons uniquement sur les situations d'urgence de niveau 3 ? Quel serait l’influence de l’Agenda Transformatif dans d'autres contextes?*

*R. Non. De nombreux éléments de l’Agenda Transformatif seront également appliqués, lorsqu’appropriés, à des contextes d’urgence ne relevant pas du niveau 3 (y compris des crises prolongées, à évolution lente, et des catastrophes de plus petite échelle). Ce sera le cas en particulier lorsqu’il est clair que les outils, les orientations et les procédures d'assistance technique renforceront les opérations de réponse existantes, y compris sur la base des enseignements tirés sur le terrain.*

*Q. Que doivent faire les partenaires de l’IASC exactement?*

*R. Tous les membres de l'IASC se sont engagés à mettre en place les systèmes et les ressources nécessaires pour améliorer l'impact collectif de nos opérations d'intervention d'urgence. Ils doivent assumer leurs obligations en tant que membres d'un système convenu au siège et sur le terrain, et en tant que chef de file des clusters globaux. Ils se sont également engagés à suivre les procédures convenues pour les réponses de niveau 3. Ceci s’ajoute aux décisions concernant l'activation de leurs processus internes respectifs. Les organisations de l’IASC travaillent en équipe et participent aux réunions de crise des chefs d'organisations présidées par le Coordonnateur des réponses d'urgence en partenariat avec les dirigeants de l'IASC en charge de la coordination des équipes d'intervention humanitaire sur le terrain.*

*Q. Qu'est-ce que l'Agenda transformatif signifie pour les clusters?*

*R. Il signifie que les clusters ne seront activés qu’en cas de besoin. Leur activation sera plus stratégique, moins automatique, limitée dans le temps, et renforcera, dans la mesure du possible, les mécanismes nationaux de coordination existants. L'Agenda Transformatif reconnaît également qu'il n'existe pas d’approche de gestion de cluster « à taille unique", et il fournit différents modèles qui peuvent être adaptés et utilisés selon le contexte. Les responsables de Cluster doivent fournir une coordination efficace, et les partenaires du cluster doivent partager la responsabilité afin de garantir une réponse humanitaire efficace et en temps voulu.*

*Qu'est-ce que l'Agenda transformatif signifie pour notre engagement avec les autorités nationales et leurs efforts de réponse?*

*A. La communauté humanitaire continuera de travailler avec les gouvernements pour améliorer la préparation aux catastrophes et compléter leur réponse lorsque la capacité nationale ne suffit pas pour répondre aux besoins. En améliorant la rapidité et l'efficacité de notre réponse collective grâce à une meilleure direction et coordination des structures, plus de vies seront sauvées, et nous serons plus responsables envers l’ensemble des parties prenantes.*

*Q. Qu'est-il attendu des ONGs, en particulier celles qui sont coresponsables de cluster?*

*R. L'évaluation du système de cluster menée en 2009 a recommandé un renforcement de l'efficacité des clusters à travers le partage des responsabilités de leadership avec les ONGs, en particulier au niveau sous-national. Une orientation est en train d’être développée pour fournir une plus grande clarté sur les arrangements de co-leadership des clusters et sera achevée d'ici Juin 2012. D’ici là, les engagements minimums pour la participation de cluster donnent des détails clairs sur les attentes de tous les partenaires en termes d'engagement pour un bon fonctionnement du cluster. L'Agenda Transformatif a également produit des directives sur le renforcement de la représentation des ONGs au sein de l’EHP.*

*Q. Comment saurons-nous si l'Agenda Transformatif fonctionne? Comment l'impact et les résultats seront-ils mesurés, et quel sera le délai pour démontrer un réel changement?*

*A. En fin de compte, le succès de l'Agenda Transformatif sera mesuré par une capacité de réponse collective au niveau du terrain améliorée et plus efficace, un leadership renforcé pour obtenir des résultats tangibles, et une plus grande redevabilité dans l'ensemble du système. L'Agenda Transformatif nous engage à élaborer un cadre de suivi et d'information accepté par tous, pour toutes les interventions humanitaires, avec des indicateurs de performance permettant de mesurer les résultats individuels et collectifs (clusters, EHP) obtenus. Il prévoit également des examens annuels de toutes les opérations dans le pays par les directeurs d'urgence des sièges, ainsi que des examens annuels de performance de tous les CH. Ce sont des améliorations significatives, qui reconnaissent la nécessité de mesurer les résultats de manière plus systématique, face à la sous-performance et de répondre aux défis et aux faiblesses identifiées dans le système.*

1. Le Comité permanent inter-agences (IASC) est un forum humanitaire mondial établi en 1991 par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant pour but de réunir les principaux organismes opérationnels des Nations Unies dans le domaine de l’aide d'urgence, les composantes internationales de la Croix-Rouge / du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations internationales non gouvernementales. [↑](#footnote-ref-1)